

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

<b>DELIBERATION N°CP2022- 11/9/28 DOSSIER N°5442</b>	<b>SUBVENTION ANNUELLE AUX RELAIS PETITES ENFANCE</b>
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marie-Thérèse VIALLE, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX  
Marie-Christine BUNLON à Laurent DAULNY  
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER  
Patrice MORANCAIS à Laurence CHEVREUX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU  
Armelle MARTIN à Marie-France GALBRUN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-  
Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : Subvention annuelle aux Relais Petites Enfance**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de  
compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2022-11/9/28 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,*

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder des subventions de fonctionnement aux Relais Assistantes Maternelles de  
BOURGANEUF (RPE « ABRACADARAM ) : 8 409,46 €
- LA SOUTERRAINE (RPE « Le repaire des bambins ») : 4 397,87 €
- AUBUSSON (RPE « Roul'Doudou ») : 10 847,06 €
- DUN LE PALESTEL (RPE « P'tits loups et nounous ») : 3 082,50 €
- GENTIOUX (RPE « Mille calins ») : 2 273,68€
- GUERET (RPE du Grand Guéret) : 10 484,37 €
- BOUSSAC (RPE « Tagadam ») : 2 824,21 €
- GENOUILLAC (RPE « Louloubus ») : 5 220,56 €
- AUZANCES (RPE « AGIR ») : 1 844,28 €

Soit 49 383,99 € au total ;

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions et les avenants (modèles ci-joints) liant le Conseil Départemental aux structures concernées ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, chapitre 934.1 – article 657415 et article 6573421 pour les subventions de fonctionnement.

Les conseillers qui sont élus dans une CC ne prennent pas part au vote

- CC du Pays Dunois : Mme FAIVRE, M. DAULNY - 28 pour - 0 contre - 0 abstention
- CC Creuse Grand-Sud : M. LEGER, Mmes NICOUX et CHEVREUX - 27 pour - 0 contre - 0 abstention
- CA Grand Guéret : MM BAYOL; BODEAU, Mmes MARTIN et GEOFFRE - 26 pour - 0 contre - 0 abstention
- CC Creuse Confluence : MM SIMONNET, FOULON, Mmes VIALLE et BUNLON - 26 pour - 0 contre - 0 abstention
- CC Portes de la Creuse en Marche : M. MARSALÉIX, Mme PILAT - 28 pour - 0 contre - 0 abstention
- CC Creuse Sud-Ouest : M. GAILLARD, Mme DEFEMME - 28 pour - 0 contre - 0 abstention

Pour les autres demandes

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**